

8H45 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H00 : DISCOURS D'OUVERTURE

Fabrice GARTNER, Doyen de la Faculté de Droit de Nancy,
Professeur de droit public - Université de Lorraine (IRENEE)

Pascal CAILLE, Directeur adjoint de l'IRENEE,
Maître de conférences HDR de droit public - Université de Lorraine
(IRENEE)

**18
OCT.**

LA SOUVERAINETÉ DE L'ÉTAT

À L'ÉPREUVE DE LA FINANCIARISATION DU DROIT

1. FONDATIONS

**Sous la présidence de Katia BLAIRON, Maître de conférences HDR
de droit public à l'Université de Lorraine (IRENEE)**

9H15 La souveraineté : l'analyse constitutionnaliste
Thibault GUILLUY, Professeur - Université de Lorraine

9H45 La souveraineté monétaire au fondement de la souveraineté financière
Sébastien EVRARD, Maître de conférences - Université de Lorraine

10H15 Débats

10H35 Pause

2. QUANTIFICATION

**Sous la présidence de Christophe FARDET, Professeur de droit public
à l'Université de Lorraine (IRENEE)**

10H50 La financiarisation de la comptabilité publique
Sébastien KOTT, Professeur - Université de Poitiers

11H20 Souveraineté monétaire et financiarisation
Yamina TADJEDDINE FOURNEYRON, Professeur - Université
de Lorraine

11H50 La dette souveraine et les contraintes financières
Christophe PIERUCCI, Maître de conférences - Université de Paris 1
Fondafip

12H20 Débats

3. DÉTERRITORIALISATION

**Sous la présidence de Marie-Christine ESCLASSAN, Professeur Emérite,
Fondafip**

14H15 Les contournements du droit fiscal national : un souverain
sans pouvoir fiscal ?

Céline VIESSANT, Professeur - Université d'Aix-Marseille

14H45 Succession d'Etats et continuité de la dette
Mélanie DUBUY, Maître de conférences - Université de Lorraine

15H15 Débats

15H40 Pause

4. RECONSTRUCTION

**Sous la présidence de Jérôme CHARPENTIER, Maître de conférences
de droit public à l'Université de Lorraine (IRENEE)**

16H00 Le concept britannique de souveraineté : un modèle transposable ?
Alexandre GUIGUE, Maître de conférences - Université Savoie
Mont Blanc

16H30 Quelle souveraineté fiscale au XXI^e siècle ?
Michel BOUVIER, Professeur Emérite
Président de Fondafip

17H00 Débats

18 OCT.

LA SOUVERAINETÉ DE L'ÉTAT À L'ÉPREUVE DE LA FINANCIARISATION DU DROIT

Le pouvoir de lever l'impôt est un attribut du souverain. Cependant le pouvoir souverain a transféré des compétences à d'autres organes, infranationaux ou supranationaux, notamment en matière financière et monétaire. La théorie constitutionnelle de la souveraineté doit faire face à cette contradiction : la souveraineté ne se partage pas mais une partie d'elle est transférée. Selon une conception classique, la souveraineté est par définition indivisible. C'est pourquoi le partage du pouvoir fiscal est considéré comme une remise en cause de la souveraineté et de son titulaire : l'Etat.

Le contexte économique et financier interroge la souveraineté de l'Etat : un Etat reste-t-il souverain s'il est mis sous tutelle financière ? Sa souveraineté peut-elle résister à une faillite financière ou un défaut sur la dette ?

Les Etats sont de plus en plus démunis face à la concurrence fiscale des autres Etats et à de nouvelles pratiques commerciales et fiscales mettant en cause la territorialité de l'impôt (GAFA). La solution préconisée est celle de l'harmonisation européenne en matière fiscale. On peut alors se demander si, sans monnaie, un Etat reste souverain sans impôt, du moins sans pouvoir fiscal ? Dans la positive, comment résoudre cette équation ?

La question est de savoir si la souveraineté politique peut être dissociée de la souveraineté budgétaire (et monétaire) ; si cette dernière est un élément constitutif de la première, et si les deux peuvent être analysées dans les mêmes termes.

L'analyse classique de la souveraineté nécessite d'être revisitée à la lumière de l'évolution des fonctions de l'Etat par une privatisation de ses activités régaliennes. Les renoncements de souveraineté, contraints ou autorisés, totaux ou partiels, n'en sonnent toutefois pas le glas : une redéfinition de la souveraineté sera cherchée dans la confrontation des modèles juridiques et économiques.



Contact : irenee-contact@univ-lorraine.fr
ou par téléphone au 03.72.74.20.65



**AMPHI
AR06
UFR DSEG
13 PLACE CARNOT
NANCY**

18 OCT. 2019



JOURNÉE D'ÉTUDES

LA SOUVERAINETÉ DE L'ÉTAT À L'ÉPREUVE DE LA FINANCIARISATION DU DROIT

Inscription obligatoire sur irenee.univ-lorraine.fr

SOUS LA DIRECTION DE KATIA BLAIRON, MAITRE DE CONFÉRENCES HDR IRENEE / UL
AMPHI AR06 - UFR DSEG 13 PLACE CARNOT NANCY

